

Enquête Investissement Responsable

Pour la deuxième année, l'AFG a collecté auprès de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, des informations sur leurs activités de gestion d'investissement responsable (IR), en distinguant les offres ISR et les autres approches ESG. La publication des résultats consolidés est réalisée par l'AFG en collaboration avec le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

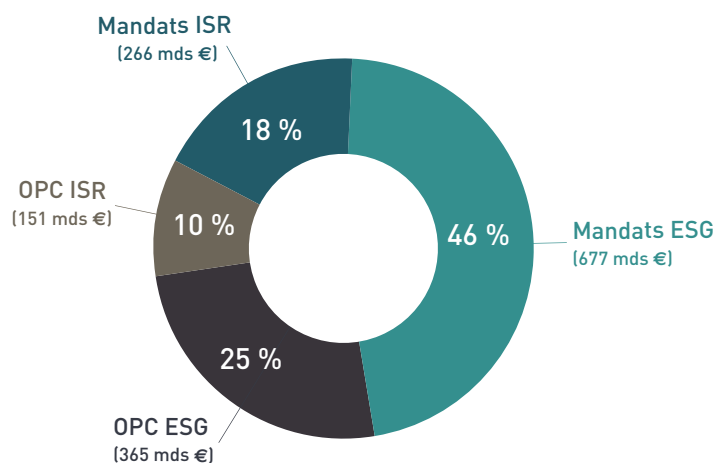
L'échantillon est composé de 65 sociétés de gestion (contre 48 sociétés de gestion en 2017) qui gèrent ensemble 3 430 mds €, dont 1 580 mds € en OPC et 1 850 mds € en mandats de gestion. L'étude ne comprend pas les stratégies d'exclusion seule. En tenant compte de ces dernières, l'encours IR s'établirait à 1 830 mds €.

Principaux résultats de l'enquête

- ▶ L'encours de la gestion Investissement Responsable en France s'établit à 1 458 mds €, dont 417 mds € en ISR et 1 042 mds € en autres approches ESG (hors stratégies d'exclusion seule). À périmètre constant, les encours IR progressent de 40 % sur un an.
- ▶ Au global, l'encours des gestions ISR représenterait plus d'un dixième des encours gérés en France. En 2018, la croissance des encours ISR s'explique par le dynamisme des mandats de gestion, l'encours des OPC restant stable malgré une année difficile sur les marchés. La croissance des autres approches ESG est principalement le fait de la diffusion des stratégies d'intégration.
- ▶ Confirmant le caractère à prédominance institutionnelle de ce marché, les mandats de gestion représentent 65 % (soit 943 mds €) des encours IR, contre 35 % (soit 516 mds €) pour les fonds d'investissement.

Répartition des encours sous gestion IR

(1458 mds € à fin 2018)

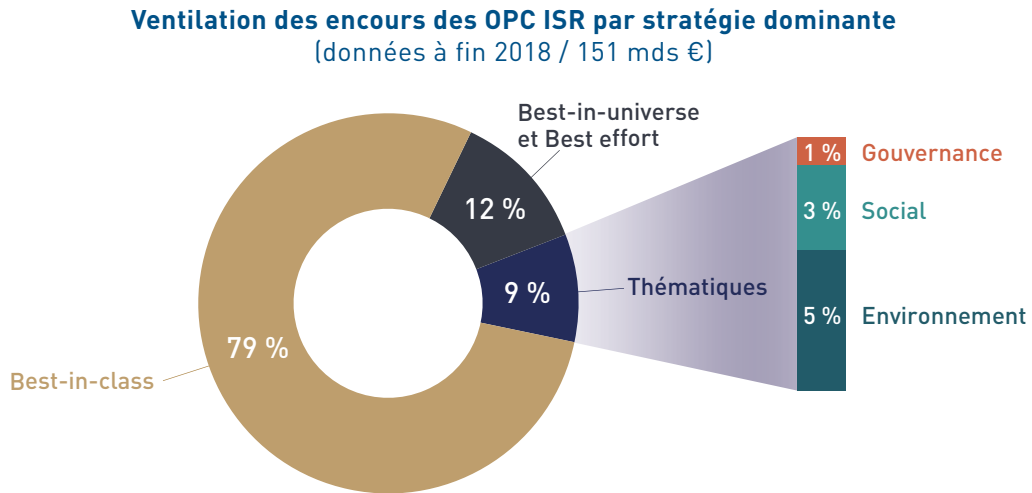


Focus sur la gestion des fonds et des mandats ISR

Les encours ISR s'élèvent à 417 mds €, soit 29 % du total de l'Investissement Responsable.

► Répartition de l'encours ISR par stratégies utilisées

En France, les stratégies ISR se concentrent sur la sélection des entreprises les plus en pointe sur le développement durable. Les mandats ISR sont gérés quasi-exclusivement en sélection positive. S'agissant des OPC, les stratégies de sélection positives dominent le marché *Best-in-class*⁽¹⁾ (79 %), *Best-in-universe*⁽²⁾ et *Best-effort*⁽³⁾ (12 %), suivies des stratégies thématiques (9 %).

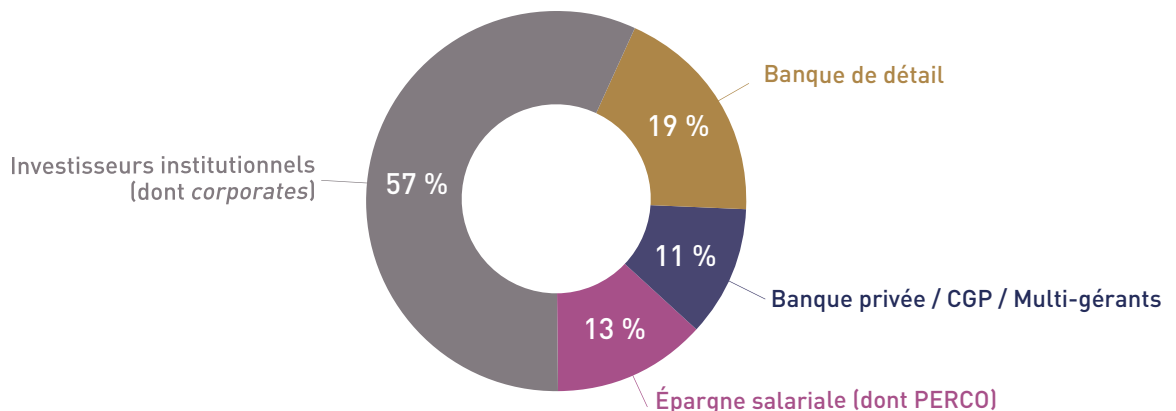


► Répartition de l'encours ISR par type de clientèle

Au global, les investisseurs institutionnels représentent 84 % de l'encours ISR. Plus en détail, les mandats ISR (266 mds €) sont gérés exclusivement pour des investisseurs institutionnels.

Les encours des fonds d'investissement ISR (151 mds €) se partagent entre les investisseurs institutionnels (57 %) et les épargnants particuliers (43 %). La part des particuliers devrait continuer à progresser grâce à la multiplication des offres par les réseaux de distribution de produits d'épargne (assurance-vie, PEA, comptes-titres...) et à l'épargne salariale.

Zoom sur la ventilation de l'encours des fonds d'investissement ISR par type de clientèle (Données à fin 2018 / 151 mds €)



(1) *Best-in-class* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.

(2) *Best-in-universe* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.

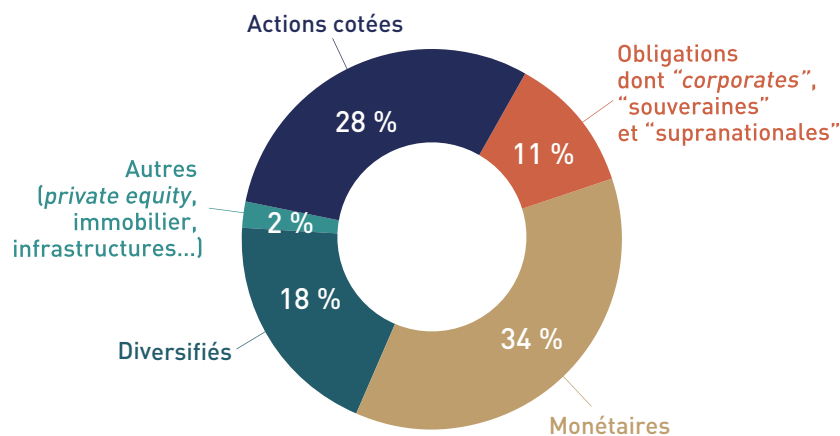
(3) *Best effort* : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

► Répartition de l'encours ISR par classes d'actifs

Dans l'ensemble (OPC et Mandats), les titres obligataires représentent 56 % des encours ISR suivis par les actions cotées (16 %). S'agissant des mandats, les encours (266 mds €) sont orientés à 78 % vers les obligations, principalement "corporates".

Les encours des fonds ISR (151 mds €) se répartissent pour moitié entre les catégories de taux (obligataires et monétaires) et celles orientées actions (actions cotées, diversifiés). Les classes d'actifs non cotés représentent 2 % du total.

Zoom sur la répartition des encours selon les catégories de fonds d'investissement ISR
(données à fin 2018 / 151 mds €)



► Principaux indicateurs de performance ESG publiés dans le cadre de la gestion des fonds d'investissement ISR

- **Environnement** : CO₂ (empreinte carbone, intensité carbone, consommation d'énergie, scénario 2 °C), part verte, part brune, consommation eau, empreinte eau, intensité hydrique, génération des déchets, utilisation de produits chimiques...
- **Social** : taux de turnover, taux d'accidents, taux d'absentéisme, variation d'emplois, heures de formation, taux de personnes handicapées, représentativité des femmes aux postes d'encadrement, disparités salariales, exposition aux controverses sociales, conventions collectives, politique de fidélisation des salariés, gestion des carrières, objectifs d'amélioration de la santé et la sécurité des employés, attractivité de la marque employeur...
- **Gouvernance** : taux d'administrateurs indépendants, taux de femmes au CA, rémunération de l'exécutif indexée aux critères ESG, qualité du contrôle interne, politique anti-corruption, indépendance des auditeurs, évolution des charges de personnel comparée à l'évolution des dividendes, droit de vote égal, ouverture aux actionnaires minoritaires, séparation postes DG et Président...
- **Droits humains** : indicateur de controverses relatives aux droits de l'homme, taux de signature ou conformité aux principes du Global Compact, principes et droits fondamentaux au travail de la déclaration de l'Organisation internationale du travail...

Le cadre réglementaire et actions de l'AFG

Les autorités et la profession ont accompagné le développement de l'Investissement Responsable en s'assurant de la qualité des processus de gestion :

- ▶ Gérants et investisseurs doivent communiquer sur leurs pratiques ESG (article 173 de la loi transition énergétique). L'AFG a développé des guides pratiques pour aider les sociétés de gestion à déclarer l'intégration des critères ESG dans leurs politiques d'investissement. Elle a publié un guide professionnel traitant des "obligations durables" et une méthodologie permettant de calculer l'empreinte carbone des portefeuilles.
- ▶ Élaboration du "Code de Transparence" européen pour les fonds ISR ouverts au public, en collaboration avec le Forum pour l'investissement responsable (FIR) et Eurosif (*European Sustainable Investment Forum*). En France, 300 fonds adhèrent au Code de Transparence.
- ▶ Des labels ont été créés pour les fonds d'investissement par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l'Économie et des Finances : le Label Greenfin (anciennement Label TEEC) et le label ISR. L'AFG est organisme de promotion du Label ISR, aux côtés du FIR. Ce Label assure aux épargnants une meilleure compréhension des produits ISR en exigeant des gérants de ces produits plus de transparence et une meilleure qualité de l'information.

Les deux Labels publics ISR et Greenfin, créés en 2015, trouvent leur place dans le marché :

- 217 fonds ont obtenu le Label ISR. Ils sont gérés par 46 sociétés de gestion pour un total de 55 milliards d'euros d'encours ;
- 31 fonds gérés par 23 sociétés de gestion bénéficient du Label Greenfin pour un total de 7 milliards d'euros d'encours.

Au niveau européen, cette tendance devrait se renforcer avec la mise en place du plan d'action de la Commission européenne sur la Finance Durable.

L'IR (Investissement Responsable) comprend :

- **les Fonds ISR** (Investissement Socialement Responsable) : « *L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.* » (Définition AFG-FIR, 2013) ;
- **les Fonds ayant d'autres approches ESG** tels que les Fonds thématiques ESG, les Fonds d'intégration des critères ESG, les Fonds d'exclusion, les Fonds d'engagement, les Fonds solidaires, les Fonds d'*impact investing*.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.